**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Herausgeber:** Comité central de la Croix-Rouge

**Band:** 30 (1922)

**Heft:** 7

**Rubrik:** Genève, Croix-Rouge, rapport de 1921

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 24.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

la présidence de M. Aug. Seiler, président central.

L'Alliance comptait au 31 décembre 1921: 393 sections (dont 57 dans la Suisse romande et italienne), soit 30 de plus que l'année précédente, avec un total de 17 688 membres actifs répartis dans toute la Suisse.

Bien que toutes les sections n'aient pas donné le nombre des interventions au cours de l'année, le rapport annuel en note 27 935 comprenant 1744 transports de malades ou de blessés.

Les comptes présentent fr. 42 158 aux recettes et fr. 34 644 aux dépenses. La fortune du « Fonds Dunant » atteint fr. 50 400, celle de la « Fondation Travail » est de fr. 250 000.

La réunion de Vevey a été particulièrement cordiale; la soirée de samedi réunissait déjà dans la grande salle du Casino près de 250 participants qui ont eu le plus grand plaisir à applaudir de gracieuses danseuses, une musique de cuivre, des choristes et quelques solistes de marque.

Après le banquet de dimanche, au cours duquel MM. Seiler, président central, Dufour, conseiller d'Etat, Dr Bettex, de La Tour et d'autres ont pris la parole, une magnifique promenade en bateau permit aux délégués et à leurs invités de faire le tour du Haut Lac.

Merci à nos amis veveysans d'avoir si bien fait les choses!

## Genève, Croix-Rouge, rapport de 1921

Nous avons reçu dernièrement et lu avec grand intérêt le rapport de la Croix-Rouge genevoise pour l'exercice 1921. Nous constatons que cette section a une grande activité sous l'impulsion généreuse de son président, M. le Dr Guyot.

Grâce à la propagande active faite au cours de l'année, le nombre des membres atteint actuellement le chiffre respectable de 11 313, soit 6566 adultes, 4616 enfants et 131 membres corporatifs.

Passant en revue le travail des différentes commissions de la section, celle de réunions de travail, celle du matériel, celle de la lutte contre les maladies vénériennes, le rapport mentionne aussi la colonne de transport et l'Alliance des gardes-malades dont l'activité à Genève est considérable. Mais le rapport s'étend plus longuement sur le travail du *Dispensaire d'hygiène sociale* dont nous voudrions donner quelques extraits:

« L'activité de notre Dispensaire d'hygiène sociale augmente de plus en plus, démontrant du même coup son utilité incontestable. On se rend compte que nous avons comblé une lacune en créant dans notre ville une institution de ce genre, car elle constitue vraiment un centre de lutte (et de lutte efficace) contre toutes les grandes maladies sociales. Lorsqu'on s'attaque, en effet, aux causes de la mortalité précoce et à celles de la mortalité infantile dans les milieux populaires, on s'aperçoit que ces causes sont multiples, qu'elles s'appellent alcoolisme, maladies vénériennes, tuberculose, mauvaise hygiène, surmenage, et qu'il faut les combattre toutes à la fois. La lutte contre l'alcool seul ou contre la tuberculose seule ne donne que des résultats incomplets. Pour protéger efficacement la population ouvrière contre les causes de déchéance physique et mentale, il faut envisager la ques-

tion sous un angle plus vaste et ne pas limiter son action contre une seule de ces causes. Une infirmière-visiteuse d'hygiène sociale doit savoir entreprendre la lutte contre les maladies, les tares, la mauvaise hygiène, les causes de surmenage signalées par le médecin. Rien ne doit lui être étranger, rien ne doit l'étonner ni la rebuter. C'est une véritable croisade qu'elle entreprend contre l'ignorance, la malpropreté, la mauvaise alimentation, l'intempérance. C'est pour cela que son rôle est si utile, si efficace, mais aussi si difficile et si délicat. Soigner les malades sous la direction du médecin, apprendre ensuite à la famille du malade à lui donner des soins, constitue un des côtés de l'activité des infirmières-visiteuses, mais chercher à améliorer la situation sanitaire, matérielle et morale du malade et de sa famille forme le côté de beaucoup le plus important de leurs fonctions.

C'est ce que nos infirmières, sous l'impulsion bienfaisante de leur directrice, M^lle^ Odier, ont très bien compris. Aussi leur intervention a-t-elle été partout hautement appréciée.....

Pour pouvoir former des infirmières qualifiées, il fallait tôt ou tard songer à créer un cours destiné à leur enseigner les connaissances spéciales, indispensables à l'exercice de leur délicate mission. C'est pourquoi votre comité a décidé de donner un de ces cours, en collaboration avec l'Ecole d'études sociales pour Femmes, dans les locaux de cette école. Le premier cours, un peu improvisé, eut lieu du 14 février au 14 mars 1921, avec 85 heures de leçons données par 18 professeurs, médecins ou juristes. Cinq infirmières diplômées reçurent, après examen, le certificat d'infirmière-visiteuse. Devant le succès de ce cours et voulant lui donner une plus grande ampleur, le comité décida d'en organiser un second d'une durée de cinq mois, avec stages pratiques. Il débuta le 25 octobre 1921 et durera jusqu'au 25 mars 1922. Il comprend 420 heures de leçons sur 27 sujets différents, donnés par 24 professeurs. Un examen final donnera droit au titre d'infirmière-visiteuse. Ce cours aura lieu toutes les années.

Espérons que cette œuvre de l'infirmière-visiteuse d'hygiène sociale sera enfin bien comprise et que d'autres villes en Suisse verront la nécessité d'en installer chez elles. »

Voici enfin un résumé de l'activité des infirmières-visiteuses du Dispensaire de Genève en 1921:

Nombre d'infirmières-visiteuses, 5 titulaires et 5 bénévoles.

Nombre de cas suivis, 1733; médicaux 1463, sociaux 183.

Total des visites faites 16 368; par les infirmières titulaires 11 814; par les infirmières bénévoles 4554.

Nombre des consultations de policlinique suivies: policlinique médicale (adultes); policlinique obstétricale (nourrissons); clinique infantile; clinique des maladies nerveuses; dispensaire anti-vénérien, 591.

Obtenu l'entrée à l'Hôpital ou à la Pouponnière de 153 malades.

Procuré des séjours à la campagne à 168 malades.

Evité, en les soignant à domicile, l'hospitalisation de 172 malades.

Persuadé de prolonger l'allaitement maternel à 81 mères.

Obtenu plus de régularité dans les soins à 69 bébés.

Dépistés et adressés à des médecins 390 malades.

Réussi à obtenir plus d'ordre et de propreté dans 28 ménages.

Obtenu du Bureau de bienfaisance 98 secours.

Obtenu d'œuvres diverses 255 secours.

Procuré du travail rémunérateur à 154 personnes.

Amélioration du logement (par le Service d'hygiène) de 22 familles.

Au sujet du début de la *Section cadette* (Croix-Rouge genevoise de la Jeunesse) le rapport que nous analysons s'exprime comme suit:

« L'organisation de cette sous-section de notre Croix-Rouge genevoise a été assez laborieuse. Plusieurs entrevues eurent lieu entre votre président et M. Mussard, chef du Département de l'Instruction publique. Puis une conférence fut réunie dans notre local, où les directeurs des établissements d'instruction (Collège, Ecole secondaire, Ecole professionnelle), le directeur de l'enseignement primaire, le président et la présidente des instituteurs et institutrices primaires, ainsi que quelques membres de notre comité échangèrent leur point de vue. Des statuts furent élaborés et nous voyons le moment proche où notre Croix-Rouge de la jeunesse sera définitivement constituée.

Le principe en est le suivant: Chaque école forme un groupe ayant son comité et son activité propre. Les présidents de ces petits comités forment ensemble le Comité central de la Section cadette. Pour diriger les tendances, l'activité générale et l'état financier de cette section, il existe un « Comité de patronage », dont les membres sont choisis d'une part dans le corps enseignant, d'autre part dans le comité de la Croix-Rouge. Le but de la Section cadette est essentiellement de grouper les enfants dans l'esprit d'humanité et de service social qui anime la Croix-Rouge elle-même, d'appliquer cet esprit de solidarité à des œuvres pratiques, concernant surtout le bien matériel et moral de l'enfance malheureuse. Les ressources pour atteindre ce but seront obtenues par des travaux des enfants (ateliers de menuiserie, de reliure, de couture, du jardinage, etc.). Un journal servira de lien entre les membres de la section. L'*Ecolier Genevois*, ce vaillant petit journal de notre jeunesse scolaire, veut bien nous accorder une partie de ses pages pour faciliter nos débuts. »

On comprendra facilement qu'une activité aussi multiple ne peut se faire sans grands frais, aussi les comptes de la Section genevoise accusent-ils plus de fr. 51 000 de dépenses en 1921.

Les recettes n'ayant atteint que fr. 38 000 environ, il en résulte un excédent de dépenses, soit un déficit de plus de fr. 13 000, aussi le Dr Guyot termine-t-il son rapport par ces mots:

« Pour pouvoir remplir la mission qu'une Croix-Rouge doit actuellement s'imposer, il faut des ressources. C'est donc par cet éternel appel que je termine, cet appel aux souscripteurs déjà si sollicités de toutes parts. A nos sociétaires, à nos amis dévoués, aux pouvoirs publics, je demande instamment de continuer à nous soutenir, afin que nous puissions rester dignes d'être une section active de cette grande et belle œuvre de la Croix-Rouge créée dans notre ville et dont la devise de guerre *Inter arma caritas* s'est transformée en cette magnifique devise de paix:

*Inter homines caritas.*

(La Charité parmi les hommes.) »